Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_175-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_175

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat 2019-2024 - Réforme des attributions de LLS - Convention DPVa - AR HLM PACA et Corse - GIP SNE relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Gérald PIERRUGUES, Franck AMBROSINO, René DIES, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_175-DE

La thématique des attributions de logements locatifs sociaux (LLS) et celle de l'élaboration d'une politique intercommunale de peuplement fait l'objet d'une des actions portées par le Programme Local de l'Habitat 2019-2024.

De même les lois n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, portent des dispositions visant à améliorer la transparence des attributions des logements sociaux notamment en généralisant la pratique de la cotation (critères et pondération à définir), devenue obligatoire.

En matière de politique d'habitat, le territoire de la Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) est contrasté. Il existe par ailleurs pour les 23 communes qui composent l'agglomération un vécu et une culture composites du logement social.

DPVa et les entités qui la composent, n'ont à ce jour pas eu à assumer de compétence en matière de politique de peuplement.

Dans ce contexte, le bureau d'études FGn Conseil a été retenu dès l'année 2020 afin d'accompagner le territoire dans la mise en œuvre de ces dernières dispositions législatives : la réforme des attributions de LLS et la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Il s'agira de favoriser une lecture commune des enjeux qui traversent le territoire en matière de logement social et de politique de peuplement, pour définir, in fine, une stratégie d'attribution de logement social partagée.

La stratégie de peuplement retenue devra permettre d'offrir des parcours résidentiels positifs, de réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion et de contribuer à la mixité sociale.

Les enjeux sont multiples :

- des enjeux d'équilibre territorial à l'échelle de l'agglomération;
- des enjeux de mixité sociale, notamment dans les quartiers en Politique de la Ville,
- des enjeux d'accès au logement pour les publics les plus en difficulté;
- une démarche de transparence et de lisibilité pour l'ensemble des acteurs de l'attribution des LLS, qui ont désormais une obligation d'information du demandeur ;
- des obligations quantifiées de loger des ménages défavorisés, en dehors des quartiers en Politique de la Ville, fixées aux bailleurs sociaux.

Par ailleurs, l'Association Régionale (AR) HLM PACA et Corse porte le dispositif de cartographie nationale de l'occupation du parc social, nécessaire à la phase de diagnostic conduite par le BE FGn Conseil.

Cet outil met à disposition des différents acteurs concernés (EPCI, communes, organismes HLM, Etat, réservataires, etc.) des statistiques concernant le parc social, à partir de différents indicateurs sur l'occupation sociale et sur les caractéristiques des logements. Les données sont cartographiées à différentes échelles.

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_175-DE

Les informations précisées ci-dessus sont mises à la disposition de DPVa et des communes disposant sur leur territoire de logements sociaux, pour les finalités suivantes :

- l'aide à la définition des politiques de l'habitat,
- l'aide à la programmation du logement social,
- l'aide à l'observation et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat,
- la définition des politiques intercommunales d'attribution.

Afin d'autoriser l'accès de DPVa (et son prestataire FGn Conseil) aux données du portail de la cartographie de l'occupation du parc social, et notamment afin de garantir le secret statistique, un projet de convention partenariale est proposée à l'approbation du conseil d'agglomération.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission «Aménagement du territoire et redynamisation des cœurs de ville et villages» réunie le 5 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les termes du projet de convention relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social avec l'AR HLM PACA et Corse–GIP SNE,
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 25/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.